



Un court historique de la Fédération provinciale du Travail de Québec

Le 31 juillet 1937, fut tenue dans la ville des Trois-Rivières, une assemblée dont le but était de décider si on formerait une Fédération provinciale du Travail, avec charte du Congrès des Métiers et du Travail du Canada ou si l'on continuerait simplement à avoir un comité exécutif provincial, dont les membres sont élus au cours des conventions annuelles dudit Congrès.

Il fallait tout d'abord prouver que cette Fédération représenterait la majorité des ouvriers organisés du Québec. Un appel avait été lancé à cette fin à toutes les unions internationales, nationales ou fédérales affiliées soit à la Fédération Américaine du Travail soit au Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Avaient répondu à cet appel trois Conseils des Métiers et du Travail et 80 unions qui étaient représentées par 169 délégués dûment accrédités.

Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada s'était fait représenter par son secrétaire-trésorier général, le confrère R.-J. Tallon, qui agissait en qualité d'observateur et devait s'enquérir si réellement c'était le désir des ouvriers organisés du Québec de former une fédération provinciale du travail avec charte du Congrès des Métiers et du Travail du Canada; le nombre d'organisations représentées aussi bien que le nombre de délégués accrédités présents ne laissaient aucun doute à ce sujet.

Cette conférence fut ouverte par le confrère L.-P. Lacroix, président du Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières, qui remercia les hommes publics qui avaient tenu à rehausser de leur présence cette conférence mémorable, ainsi que tous les délégués; il pria le confrère Raoul Trépanier de bien vouloir présider l'assemblée et le confrère Gus. Franco de remplir les fonctions de secrétaire.

Le comité des résolutions, par la voix de son président, le confrère G.-R. Brunet, soumit alors la résolution suivante:

1. Que cette conférence se prononce, en principe, en faveur de la formation d'une Fédération provinciale du Travail dans la province de Québec;
2. Que demande soit faite au Congrès des Métiers et du Travail du Canada pour l'obtention d'une charte de fédération provinciale du travail;
3. Qu'en attendant l'émission de cette charte et la mise en opération d'une fédération provinciale du travail, cette conférence décide de nommer un comité de cinq membres qui, conjointement avec le comité exécutif provincial qui sera nommé lors de la conférence du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, prendra les voies et moyens de convoquer une conférence provinciale du travail de la province de Québec au cours de l'année 1938;
4. Que cette conférence provinciale du travail soit tenue dans la ville qui sera désignée par ce dit comité;
5. Le comité aura le pouvoir d'établir un secrétariat du travail qui servira de bureau central de publicité, de propagande et de renseignements, afin de coordonner les efforts du Travail Organisé de la province de Québec.
6. La question de la taxe per capita à être payée à cet organisme sera décidée par la prochaine conférence provinciale.

Cette résolution, étant mise aux voix, par appel nominal, elle fut adoptée par une forte majorité, soit 91 pour et 51 contre.

Vingt-cinq résolutions furent présentées aux délégués, les plus importantes de celles qui furent adoptées traitaient des sujets suivants:

La journée de 8 heures et la semaine de 48 heures; une loi des salaires raisonnables basée sur la jus-

tice et l'équité; un système national d'assurances sociales; l'unité dans le mouvement ouvrier; la formation d'un comité permanent des marques syndicales; un jour de repos de 24 heures par semaine (le dimanche préféré); fabrication du papier avec marque syndicale au Canada; reconnaissance du principe de l'atelier fermé; campagne d'organisation syndicale; liberté d'organisation et marchandage collectif; abolition des secours directs et remplacement par des travaux publics; établissement d'un secrétariat permanent à Montréal.

La conférence fit l'élection d'un comité permanent de la Conférence provinciale, qui agira de concert avec le comité exécutif provincial pour Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, jusqu'à ce que la charte soit obtenue et installée au cours d'une assemblée qui sera tenue à Québec en janvier 1938, et qui coïncidera avec l'entrevue avec le gouvernement provincial.

Et c'est ce qui se fait à cette conférence provinciale du travail qui décida la formation d'une Fédération provinciale du Travail de Québec.

Première conférence de la Fédération provinciale du Travail

Cette conférence fut tenue dans la ville de Saint-Hyacinthe les 16 et 17 juillet 1938.

Ce fut une assemblée mémorable dans les annales de la Fédération, car le Travail Organisé s'éleva fortement contre l'adoption des fameux Bills 19 et 20 qui donnaient au Ministre du Travail ou au lieutenant-gouverneur en conseil des pouvoirs quasi-dictatoriaux qui leur permettaient de modifier ou de révoquer une convention collective de travail ou une ordonnance de la Commission du salaire minimum, sans même attendre une requête des parties à la convention comme la loi le prescrivait. Il y a plus, un autre amendement exemptait d'un coup sec le gouvernement de l'application des

conventions collectives et des ordonnances, non seulement sur les travaux futurs mais sur les travaux faits antérieurement et de ce fait des milliers et des milliers de dollars furent perdus en différences de salaires dus à des ouvriers par un certain nombre d'entrepreneurs. Il y avait devant les tribunaux pour plus de \$25,000 d'actions en recouvrement de salaires et tout cela était perdu avec l'adoption de ces amendements.

Pour la première fois depuis 1921 un cartel avait été conclu entre la Fédération du Travail et la Confédération des syndicats catholiques et nationaux pour s'opposer à ces amendements ainsi qu'au bill modifiant la loi de réparation des accidents du travail. Une délégation monstre, composée des représentants des unions internationales, syndicats catholiques, fraternités d'employés de chemins de fer, de l'association des bûcherons, ainsi que de l'association des constructeurs de Québec, présenta les objections à ces amendements qui détruisaient d'un coup sec l'atelier d'union et cinquante années d'efforts et de sacrifices des associations ouvrières car l'atelier d'union est une garantie de paix industrielle, il permet de réglementer l'apprentissage et c'est une entente entre patrons et employés dans laquelle un gouvernement ne doit et ne peut pas intervenir.

Il y eut également une autre menace, ce fut celle de contraindre les unions ouvrières à s'incorporer, on voulait même que n'importe quel membre d'une association ouvrière puisse être tenu personnellement responsable de tout dommage éventuel qu'aurait pu causer cette association. Tout cela fut bloqué grâce au travail incessant de la Fédération du Travail.

Des assemblées de protestation avaient été tenues à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull et Saint-Hyacinthe, elles furent un succès partout et des résolutions protestant contre les Bills 19, 20 et 88, aussi bien que contre le Bill Monette amendant la loi des accidents de travail, furent adoptées.

Les activités de la Fédération en 1939

Le 25 janvier 1939, le Conseil exécutif de la Fédération provinciale du Travail de Québec présentait à l'hon. Maurice Duplessis et aux membres de son Cabinet son mémoire législatif, l'expression des vœux et recommandations adoptés lors de la conférence annuelle tenue à Saint-Hyacinthe en juillet dernier.

La première des demandes de ce manifeste consistait en une série d'amendements à la loi de réparation des accidents du travail; il exprimait la satisfaction de la Fédération du fait qu'un membre du Travail Organisé avait été nommé membre de cette Commission (le confrère Labrèche, de la Fraternité des employés de chemins de fer); ce sera, nous en sommes convaincus, une bonne acquisition, ajoutait le Mémoire, qui disait également être heureux de voir que la silicone avait été ajoutée à la liste des maladies professionnelles, comme question de fait, toutes, sans exception, devraient être ajoutées. Demande était faite pour que le taux de l'indemnité soit porté à 100% du salaire au lieu de 66%.

On réitérait que toute industrie ou commerce sans exception devrait être assujéti à cette loi des accidents du travail.

La question du chômage, des travaux publics et de l'assurance-chômage faisait l'objet d'une autre demande, elle insistait pour l'établissement d'une assurance-chômage à être mise en vigueur dans le plus bref délai possible en vue de faire disparaître les secours directs.

La législation des salaires raisonnables fut passée au crible, on se plaignait surtout que ce salaire ne faisait aucune différence entre celui d'un père de famille et d'une personne sans charge de famille; le salaire n'est pas non plus en proportion du budget du coût de la vie.

Au sujet des conventions collectives de travail, on demandait pourquoi le gouvernement était exempté de l'application de cette loi, car un gouvernement se doit d'être un patron modèle et montrer l'exemple. On réitérait la demande à l'effet que la carte de membre d'union devrait servir de certificat de compétence.

Le mémoire traitait longuement du droit d'organisation et regrettait qu'un certain groupe d'ouvriers réfractaires à toute idée d'organisation compromettait l'efficacité, l'existence même, des unions ouvrières.

On réclamait une fois de plus la création de tribunaux du Travail ou tout au moins la nomination de juges bien versés dans la législation sociale et industrielle qui seraient spécialement affectés à ces causes.

La propagande communiste. — A ce sujet, le mémoire disait que les unions ouvrières avaient donné maintes preuves que le Travail Organisé était opposé à cette doctrine mais cela ne l'empêche pas de douter de la légalité d'une loi qui viole un principe fondamental de la justice britannique qui reconnaît l'innocence d'un accusé tant qu'il n'a pas été reconnu coupable et lui enlève de plus tout droit d'appel.

D'autres clauses de ce Mémoire traitaient de l'assurance-santé et de l'hospitalisation; des vacances et congés payés; de l'abolition du Conseil législatif; de l'admission des enfants au cinéma; de l'établissement d'un bureau du ministère du Travail aux Trois-Rivières; de l'enseignement de la langue anglaise; de réformes électorales et du vote des femmes; et de tout un programme de mesures de sécurité.

Ce mémoire fut présenté par le président de la Fédération, Arthur D'Aoust, qui était accompagné d'un grand nombre de représentants de corps ouvriers; les délégués espèrent que cette entrevue sera profitable à la classe ouvrière.

La conférence de Sherbrooke en juillet 1939

Cette deuxième conférence de la Fédération provinciale du Travail de Québec réunissait environ 130 délégués qui avaient à passer en revue une soixantaine de résolutions presque toutes de grande actualité tant sur le terrain législatif qu'économique. Elle fut présidée par le confrère Arthur Martel, aidé des vice-présidents J.-A. D'Aoust, Omer Fleury et J.B. Arsenault. Un mémoire des activités de la Fédération, du représentant parlementaire, Omer Fleury,

et du travail accompli par le secrétariat qui, au cours de cet exercice, avait expédié 2,043 lettres et mémoires adressés aux diverses unités du Travail Organisé ainsi que des requêtes aux membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, il distribua également des tracts et brochures sur le bien accompli par le Travail Organisé, il est bon de mentionner la campagne de propagande et d'éducation entreprise par le Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, laquelle fut un réel succès.

Cette deuxième conférence de la Fédération prit position sur la question politique, on ne voulait pas que la Fédération devienne une quasi machine politique et afin d'éviter le moindre soupçon à cet effet il fut décidé que "tout officier général qui désire être candidat à une élection fédérale ou provinciale devra, au préalable, démissionner de ses fonctions d'officier de celle-ci; il ne pourra non plus parler sur une plateforme publique au cours d'une campagne électorale, ou prêter son nom ou titre en faveur d'un candidat à l'exception toutefois d'une véritable candidature ouvrière n'ayant d'attache à aucun parti politique autre que le parti ouvrier ou une organisation strictement ouvrière et reconnue comme telle en conformité avec l'attitude prise par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada."

Ce qui a été fait en 1940

Au cours du mois de janvier 1940, la Fédération provinciale du Travail soumettait un programme législatif au nouveau gouvernement Godbout, ce fut l'une des plus fortes délégations jamais vues qui se rendit à Québec à cette occasion. Ce programme législatif débutait par la déclaration suivante:

"La loi des syndicats professionnels, celle des conventions collectives de travail et celle des salaires raisonnables sont si étroitement liées entre elles qu'il est presque impossible d'en discuter une sans toucher à l'une des deux autres. Elles forment en effet, à elles trois, un code de législation pluriel, d'une portée sociale particulière et qui, de ce chef, heurte de front la routine ordinaire de l'industrie ainsi que le statut économique de nos unions ouvrières. A tort ou à raison, on craint, en certains milieux, que cette législation à triple face ne développe une intervention gouvernementale inopportune, intempestive, dans l'administration de l'industrie et du commerce, qu'elle pousse à régenter indûment les relations entre le Capital et le Travail. Certaines personnes y voient même un acheminement naturel vers un système économique totalitaire."

Le mémoire enregistrait l'opposition catégorique du Travail Organisé à cette irrévérence officielle qui avait facilité, grâce à la loi des Syndicats professionnels, l'écllosion d'organisations soi-disant ouvrières mais qui, en réalité, n'en ont que le nom et que l'on qualifie "d'unions de compagnies", de "comités d'usines", etc. Voici quelques-uns des griefs apportés contre la loi des conventions

collectives de travail (ils sont encore de mise aujourd'hui, 1946) : pouvoirs trop étendus conférés au gouvernement; exemption accordée aux travaux du gouvernements ou faits pour lui; salaire moindre pour un ouvrier permanent; manière d'accorder un certificat de qualification et demande que la carte de membre d'une union ouvrière *bona fide* est la meilleure garantie de compétence et devrait être reconnue comme certificat de qualification; protestation contre les délais apportés aux poursuites judiciaires sous cette loi; Les pénalités devraient être plus élevées pour les offenses patronales que pour celles de leurs ouvriers; déclaration qu'un contrat d'union devrait avoir même force de loi qu'une convention collective de travail pourvu que copie en soit déposée au ministère du Travail.

La législation des salaires raisonnables était également fortement critiquée car elle a tendance à faire baisser les salaires plutôt que de les relever, elle ne pourra jamais remplacer, ni remplir le même rôle, que les contrats de travail d'union.

On demandait la formation dans les principaux districts judiciaires de tribunaux du travail ou tout au moins la nomination de juges bien versés dans la législation sociale, auxquels incomberait le règlement de tout différend du travail entre patrons et ouvriers.

Le rappel immédiat de la loi d'arbitrage des différends entre certaines institutions de charité et leurs employés (Bill No 40, 1939) qui fut adoptée en vitesse même avant que les intéressés aient eu l'occasion de soumettre leurs griefs.

La Fédération réclamait le vote des femmes, la carte d'identité obligatoire pour toutes les élections, et quelques autres réformes électorales.

On protestait contre cette fameuse loi du cadenas qui était définie comme loi protégeant la province contre la propagande communiste (Chapitre 11, George VI, 1937), avec laquelle on pouvait tout faire pour se débarrasser d'un groupe quelconque — bon ou mauvais d'après la politique du moment.

Et que dire de cette autre fameuse pièce de législation intitulée: "loi favorisant l'exercice de certains droits" (Chapitre 96, 2 George VI, 1938), qui était tout simplement une mesure de représailles contre les associations ouvrières qui ne désiraient pas se prévaloir des dispositions de la loi des syndicats professionnels. Par cette loi les unions étaient pratiquement déclarées illégales, on leur niait le droit de poursuivre mais elles pouvaient être poursuivies. On les déclarait inexistantes mais on se servait de cette loi à leur égard tout comme si elles existaient.

La troisième conférence annuelle

Elle fut tenue dans la ville de Hull, en juillet 1940, une centaine de délégués y assistaient, le rapport du travail accompli était des plus intéressants. Au nombre des événements survenus au cours de cet exercice, il faut mentionner que le président Trépanier résigna ses fonctions en accord avec la constitution qui ne permet pas à un officier d'être un candidat dans une élection, il fut remplacé par le vice-président Arthur D'Aoust; le secrétaire Gus. Francq offrit également sa démission, ayant été nommé vice-président de la Commission du salaire minimum, mais continua ses fonctions jusqu'à cette conférence., le confrère Marcel Francq fut nommé secrétaire intérimaire pour ne pas causer de perturbation dans l'administration du Secrétariat. Le confrère Omer Fleury fut nommé notre représentant parlementaire à Québec. Le Conseil Supérieur du Travail fut également institué au cours de cette année, la Fédération y sera représentée par trois de ses membres. Le rapport de l'Exécutif mentionnait qu'au cours de l'année 1.200 lettres avaient été expédiées par le Secrétariat, ainsi que plusieurs mémoires adressés au gouvernement et aux membres des deux Chambres. On préconisa la nomination d'un

secrétaire permanent qui consacrerait tout son temps aux intérêts de la Fédération, mais cela fut remis à plus tard vu les revenus insuffisants.

Rapport fut fait que, grâce au travail effectif de la Fédération, la loi des conventions collectives de travail fut grandement modifiée; la loi des salaires raisonnables a été remplacée par une loi du salaire minimum; la loi des accidents du travail fut amendée, des modifications apportées à la loi de l'assistance aux mères nécessiteuses, la loi de l'assistance aux aveugles ainsi que la loi des pensions de vieillesse de Québec: tout cela prouve la raison d'être de la Fédération.

Revue de notre travail en 1941

Le Conseil exécutif de la Fédération, accompagné d'un bon nombre de représentants des Unions affiliées et d'officiers internationaux, se présenta devant le Cabinet Godbout le 11 février 1941, et réitéra que la coopération la plus entière du Travail Organisé lui était acquise dans toute mesure législative qui serait adoptée, au cours de la session parlementaire., tendant à aplanir les difficultés inhérentes au système social et au développement intensif actuel et à améliorer le statut économique des travailleurs du Québec.

On réclama une fois de plus l'uniformité de la législation sociale et ouvrière du Canada ainsi que la simplification de cette législation. Les allocations gouvernementales firent le sujet d'une discussion intéressante, la Fédération se plaignait qu'afin de corriger certains abus on avait fortement réduit ces allocations.

La loi des syndicats professionnels et celle des conventions collectives vinrent une fois de plus sur le tapis, on demandait à ce qu'une enquête sérieuse fut faite afin de s'assurer s'il ne serait pas de bon aloi d'abroger la loi des syndicats professionnels maintenant qu'il y a dans les Statuts la loi de la convention collective de travail qui aide à régler les relations entre le Capital et le Travail.

Au sujet du chômage qui persiste en dépit du fait que des milliers d'ouvriers sont engagés dans les industries de guerre et un grand nombre de jeunes gens enrôlés dans les forces armées, la Fédération se prononçait en faveur d'un vaste programme de travaux publics et disait qu'en retour de l'allocation que le chômeur reçoit du gouvernement il devrait donner une certaine somme de travail mais à un salaire équita-

ble, d'après le taux généralement payé dans l'industrie.

Le salaire minimum fit l'objet d'une déclaration nette de la Fédération qu'elle était en principe opposée à une loi du salaire minimum car trop souvent le minimum devient le maximum du salaire courant. Le mémoire soumettait une foule de suggestions et d'amendements afin de rendre cette législation utile au lieu d'être nuisible. L'abolition du travail à domicile ou tout au moins une réglementation sévère était demandée.

La loi des accidents du travail et les maladies professionnelles ne donne pas tout ce qu'on était en droit d'en attendre parce qu'elle n'est pas assez flexible, plusieurs amendements furent suggérés.

Le mémoire réclamait une législation accordant une semaine de vacances payée pour tous les salariés; il demandait l'hospitalisation et les soins médicaux sous le contrôle de l'Etat; demandait l'abrogation immédiate de la "loi favorisant l'exercice de certains droits", ainsi que de la "loi de l'arbitrage des différends entre certaines institutions de charité et leurs employés"; on demandait à ce que le service des taxis fut reconnu comme une utilité publique; il protestait contre le travail des prisonniers venant en concurrence avec le travail libre; demande était faite également pour abolir l'interdiction de l'admission des enfants au cinéma; on posait aussi le problème de l'instruction publique et assurait le gouvernement de l'appui de la Fédération dans tout ce qui pourrait se faire pour améliorer l'instruction publique. Le mémoire finissait en soumettant tout un programme de mesures d'intérêt général et de sécurité.

Procédures d'injonction. — Le mémoire disait à ce sujet: "dans le passé, des procédures d'injonction ont été émises contre des officiers d'unions ouvrières sans que ceux-ci aient eu l'occasion de fournir aucune preuve devant les tribunaux pour leur défense. Nous insistons pour qu'aucune injonction ne soit accordée contre les représentants d'organisations ouvrières avant que les parties en cause soient appelées devant la Cour et qu'elles soient entendues avant que l'injonction soit accordée.

On a tiré une conclusion de cette entrevue de 1941, elle "est que nos gouvernants s'occuperont d'autant plus de nos revendications syndicales que nous, ouvriers unionistes, donnerons aux autorités compétentes la preuve que nous nous en occupons nous-mêmes avec assiduité et

que nous n'entendons pas renoncer au rôle de gardiens de la législation ouvrière que nous avons assumé dans le meilleur intérêt de tous".

#

La quatrième conférence à Saint-Jean, en 1941

La quatrième conférence annuelle de la Fédération provinciale fut tenue dans la ville de Saint-Jean, les 15 et 16 août 1941. Plus d'une centaine de délégués étaient présents, la conférence fut présidée par le confrère Raoul Trépanier qui fut d'ailleurs réélu, ainsi que les vice-présidents Matte, J.-B. Arsenault et Claude Jodoin, le secrétaire Marcel Francq fut aussi réélu. Une des premières résolutions adoptées fut celle réclamant l'abolition de la taxe de vente "parce qu'elle est fondamentalement injuste et qu'elle constitue un fardeau porté par ceux qui sont le moins en état de payer". Une autre réclamait l'abolition immédiate du Conseil législatif parce que c'est un corps non électif et que de ce fait il est irresponsable au public de ses actes et peut neutraliser tout effort tendant à une législation véritablement progressive.

La liberté d'organisation syndicale fut le sujet d'une intéressante discussion. Parmi les autres résolutions adoptées, il y en avait qui avaient trait aux conditions de travail, à l'hygiène industrielle, aux soins médicaux et l'assurance-santé, à l'abolition du travail du dimanche dans les industries autres que celles de guerre; une fois de plus on a réclamé l'abrogation de la loi qui ironiquement porte le nom de "loi pour faciliter l'exercice de certains droits", tandis que c'est tout le contraire qu'elle décrète. Une résolution adoptée demandait que la Commission du salaire minimum insère dans toutes ses Ordonnances une clause "exigeant que toute heure supplémentaire, au-dessus de 48 heures par semaine, soit payée prix et demi du salaire régulier de l'employé quel que soit le montant du salaire horaire."

La convention recommanda au gouvernement de légiférer dans le sens de l'obligation scolaire, de l'instruction gratuite, de l'uniformité des livres de classe, de l'enseignement de l'anglais dans les écoles de langue française et du français dans les écoles de langue anglaise.

Ce fut une très bonne convention qui fit du beau travail.

Le travail accompli en 1942

Le 10 mars 1942 l'Exécutif de la Fédération soumit au gouvernement Godbout son mémoire législatif annuel, la délégation, comme tou-

jours, était nombreuse, elle se composait des membres de l'Exécutif, de plusieurs vice-présidents régionaux, de représentants d'unions internationales et membres, on comptait près de 100 personnes. Cette délégation était conduite par le président Arthur Martel et le secrétaire Marcel Francq donna lecture du mémoire.

Parmi les mesures réclamées, on remarquait une demande d'abrogation de la loi des syndicats professionnels ou tout au moins une modification afin que cette mesure législative ne serve pas au développement des unions de compagnies aussi bien qu'elle permet des accords collectifs en miniature contrairement aux meilleurs intérêts des ouvriers organisés véritablement.

On remarquait également une demande de révision complète de la loi du salaire minimum pour qu'elle retourne à ce qu'elle était auparavant et aurait dû rester soit une loi de salaire minimum des femmes et jeunes gens âgés de moins de 21 ans.

La carte de qualification vint une fois de plus sur le tapis, on demandait à ce que la carte de membre d'union serve de certificat de compétence pourvu que l'union exige un examen de ses membres.

L'abolition du Conseil législatif fut demandée après le piètre exemple de servilité qu'il donna récemment, si on veut le maintenir qu'on le fasse électif ou représentatif de toutes les classes de la société.

Une demande plutôt nouvelle fut celle à l'effet de passer une loi d'arrangement entre salariés et leurs créanciers et ce afin de compléter la Loi Lacombe.

La simplification de la législation fut demandée, la rendre plus claire, plus à la portée de la masse du peuple. On réclame l'abolition du travail à domicile. La taxe de vente fut le sujet d'une longue discussion, car son abolition immédiate fut réclamée.

La loi des accidents du travail devrait couvrir toutes les maladies industrielles, mais surtout la silicose sous toutes ses formes et dans toutes les industries, d'autres amendements furent demandés à cette loi.

On s'éleva fortement contre les procédures d'injonction qui semblent se propager surtout dans les différends ouvriers. On réclama aussi le droit plein et absolu d'organisation. Le mémoire finissait en demandant l'adoption de plusieurs mesures d'intérêt général et de sécurité.

#

La cinquième conférence en 1942

La cinquième conférence annuelle fut tenue à Québec, les 17, 18 et 19 juillet 1942. Il y avait 62 lettres de

With every Good Wish
for the Success of the

QUEBEC PROVINCIAL FEDERATION OF LABOR

1946

THE T. EATON CO. LIMITED
OF MONTREAL

créances accréditant 158 délégués, représentant trois Conseils centraux et 59 unions locales. 32 résolutions furent présentées à la conférence. Une résolution fut adoptée déclarant que le Travail Organisé ferait tout en son possible pour avancer la défaire des dictateurs et le rétablissement d'une forme démocratique de gouvernement dans tous les pays actuellement sous la domination du nazisme et du fascisme. La loi pour faciliter l'exercice de certains droits fit l'objet d'une discussion intéressante, on cita une décision de la Cour Suprême du Canada disant que cette loi affectait le droit du Travail Organisé de comparaître en cour en vue de maintenir ses droits, on réclama une fois de plus son abrogation immédiate.

Le président Arthur Martel déclina le renouvellement de son mandat et le délégué Elphège Beaudoin fut élu président par acclamation.

#

Le travail de la Fédération en 1943

Le mémoire législatif fut soumis au gouvernement le 27 avril 1943. Une des phases les plus importantes de ce mémoire traitait des mesures de guerre mises en vigueur par le gouvernement fédéral, on s'élevait fortement contre la soi-disant mesure de stabilisation des salaires et de boni de vie chère. Le Conseil régional ne devrait pas empêcher des augmentations de salaires lorsque les salariés reçoivent \$25 par semaine ou moins de 50 cents de l'heure, comme il l'a fait en certaines circons-

tances. On demandait des mesures de sécurité sociale et la mise en vigueur des recommandations du "projet Marsh" qui prévoit des allocations familiales, des pensions de vieillesse, des syndicats professionnels, de la loi de la convention collective, de celle du salaire minimum et de l'Ordonnance No 4 en particulier, du travail à domicile, de la magistrature du Travail, de l'instruction publique, de la liberté d'organisation, des négociations collectives de travail, du rationnement de la bière, et une fois de plus on réclamait l'abrogation de la loi dite "loi favorisant l'exercice de certains droits", de l'importation d'ouvriers d'Angleterre, et tout un programme de mesures d'intérêt général et de sécurité.

Au programme il était fait mention de la loi de réparation des accidents du travail, des pensions de vieillesse, des syndicats professionnels, de la loi de la convention collective, de celle du salaire minimum et de l'Ordonnance No 4 en particulier, du travail à domicile, de la magistrature du Travail, de l'instruction publique, de la liberté d'organisation, des négociations collectives de travail, du rationnement de la bière, et une fois de plus on réclamait l'abrogation de la loi dite "loi favorisant l'exercice de certains droits", de l'importation d'ouvriers d'Angleterre, et tout un programme de mesures d'intérêt général et de sécurité.

Le premier ministre, l'hon. M. Godbout, dit que les ouvriers méritaient des félicitations pour le splendide esprit dont ils font preuve depuis le début des hostilités et qu'il était convaincu que cet état d'esprit se continuerait jusqu'à la défaite complète de l'ennemi.

Il fit une suggestion à l'effet qu'il y avait trois catégories d'associations ouvrières dans le Québec, il se demande pourquoi les représentants de ces trois groupes ne se réuniraient

pas pour trouver un terrain d'entente pour leurs demandes de législation sociale après avoir étudié tous leurs différends, il ajouta que son gouvernement serait tout disposé à se faire représenter par un représentant absolument désintéressé. Les délégués réservèrent leur réponse à plus tard lorsqu'ils auraient eu l'occasion d'étudier cette suggestion.

#

Sixième conférence annuelle, 1943

La sixième conférence annuelle fut tenue dans la ville des Trois-Rivières les 22, 23 et 24 juillet 1943. Le premier rapport du comité des lettres de créances accréditait 83 délégués. Une vive discussion s'éleva au sujet d'un certain nombre de délégués dont les lettres de créance étaient arrivées après la date réglementaire prévue par la constitution. Le président Beaudoin déclara que ces délégués n'auraient pas droit de vote ni de parole; plus tard, il fut mentionné qu'une organisation avait envoyé 51 délégués et qu'elle prétendait avoir 1,000 membres, de plus 12 autres organisations avaient envoyé des lettres de créance en retard. Le comité recommanda que la constitution devrait être suivie et que les représentants de ces unions ne devraient pas être admis à siéger. Il fut finalement adopté que les délégués des unions formées depuis la dernière convention soient admis à siéger. Ce rapport fut adopté sur division. 26 résolutions furent soumises à la convention, presque toutes étaient des répétitions des de-

mandes faites antérieurement, elles furent soumises au gouvernement lors de la délégation à Québec au cours de la dernière session parlementaire.

Au cours de l'exercice 1942-1943, la Fédération fut des plus actives, il y eut un progrès sensible dans la législation ouvrière obtenue de l'autorité compétente; il y eut cependant des problèmes assez graves qui décidèrent le Conseil exécutif d'appeler une conférence spéciale d'urgence afin de discuter et d'étudier ces problèmes et d'en tirer une politique d'action dans l'intérêt de tous. Cette convention d'urgence eut lieu les 1er et 2 mai, à Montréal, elle réunissait 225 délégués représentant 68 unions et 3 Conseils des Métiers et du Travail. 16 résolutions y furent adoptées; elles réclamaient entre autres la dissolution du Conseil régional; que les salariés gagnant moins de 50 cents l'heure reçoivent des augmentations immédiates; que le maximum du boni de vie chère soit payé à tous les salariés; le Conseil exécutif était chargé de représenter le Travail Organisé devant la Commission des relations inter-unionistes de Québec; on répudiait le règlement Goldenberg-Mosher à la grève des tramways de Montréal; on demandait l'adoption d'une loi genre loi ouvrière Wagner des États-Unis; que toutes les industries engagées dans le commerce interprovincial tombent sous la juridiction du Conseil national du travail en temps de guerre. Le président Beaudoin et le secrétaire Marcel Francq furent nommés nos représentants à la

Commission des relations inter-unionistes; celle-ci fit du bon travail et soumit un rapport contenant neuf points qui recommandaient entre autres choses la reconnaissance du droit d'organisation, la reconnaissance du droit de négocier collectivement là où moins de 50% des travailleurs sont organisés, rendre obligatoire pour l'employeur de signer un accord collectif de travail si 50% de son personnel sont membres d'une ou de plusieurs unions ouvrières; reconnaissance de l'atelier fermé lorsqu'il y a 75% des travailleurs organisés, par consentement mutuel de l'employeur et de l'union; aucun groupe ne sera reconnu comme agent-négociateur lorsqu'il est démontré que cette organisation est inspirée ou financée par l'employeur.

Ce rapport fut remis au gouvernement qui décida de l'envoyer au Conseil Supérieur du Travail. La Fédération protesta contre ce délai, mais rien n'y fit.

#

La septième conférence de la Fédération en 1944

Le vendredi, 8 septembre 1944, s'ouvrait dans la ville de Shawinigan Falls la septième conférence annuelle de la Fédération provinciale du Travail du Québec, sous la présidence du président Elphège Beaudoin; plus de 150 délégués, venus de tous les coins de la province, étaient présents. Cette conférence dura trois jours, elle fut honorée de la visite de l'hon. Antonio Barrette, le nouveau ministre du Travail, dans le gouvernement Duplessis, qui fit un

Message de

l'Honorable Antonio Barrette
Ministre du Travail de la Province de Québec



Le respect de la légalité

Depuis que je remplis les fonctions de Ministre du Travail de la Province de Québec, je me suis efforcé de promouvoir le progrès de la législation ouvrière en vue d'assurer une collaboration stable dans le domaine des relations industrielles. Les employeurs et les organisations ouvrières me rendront le témoignage d'avoir apporté toute mon attention et mes énergies à la réalisation de cet objectif.

Sous la direction de l'Honorable Maurice Duplessis, le Gouvernement actuel a modifié considérablement notre législation ouvrière. Ainsi il suffit maintenant à une organisation ouvrière de grouper la majorité des employés d'une entreprise pour être reconnue comme agence de négociation auprès d'un employeur, alors qu'auparavant elle devait grouper 60% des employés. Nous avons encore modifié la Loi des relations ouvrières afin de permettre à la Commission des Relations Ouvrières, après consultation avec les organisations professionnelles ouvrières et patronales les plus représentatives, d'adopter des règlements en vue de faciliter la détermination de l'organisation ouvrière majoritaire, etc. Dans d'autres domaines, le Gouvernement a aussi apporté des modifications substantielles à la législation ouvrière. Ainsi, la Commission du Salaire Minimum pourra maintenant déterminer des congés payés. Dans le domaine de la compensation des accidents du travail, le minimum de \$12.50 a été porté à \$15.00. Nous avons organisé une clinique médicale pour les victimes d'accidents de travail et un service de réhabilitation pour assurer aux handicapés le moyen de s'assurer un standard de vie conforme aux exigences de notre époque. Au point de vue apprentissage, la loi adoptée par le Gouvernement de l'Honorable Maurice Duplessis est un modèle pour toutes les autres provinces: nos commissions d'apprentissage permettront à la jeunesse ouvrière de se qualifier en vue d'obtenir des salaires raisonnables. Je viens de mentionner les principales réalisations du Gouvernement au point de vue législation ouvrière, me réservant le soin de compléter cet exposé dans une autre occasion.

Le Gouvernement a amplement démontré sa préoccupation de protéger les droits de la classe ouvrière et du mouvement syndical. En retour, il a droit d'attendre de la part des organisations ouvrières que celles-ci respectent l'esprit et la lettre de la législation du travail. Le plus grand danger qui menace présentement les unions ouvrières est celui de la violation flagrante des lois. C'est une menace qui n'a pas sa raison d'être si l'on considère le progrès de la législation et les dispositions non équivoques du Gouvernement à l'endroit de la classe ouvrière. Rien ne peut nuire davantage à l'ensemble du mouvement syndical que des grèves illégales et la violation des contrats signés avec les employeurs. C'est pourquoi je fais appel à l'esprit de compréhension et de discipline des chefs ouvriers de la Fédération provinciale du Travail.

C'est aux chefs que revient la responsabilité de faire comprendre aux ouvriers que les lois doivent être respectées et que tout acte irréfléchi cause un préjudice incalculable à la classe ouvrière.

J'ai confiance que chacun de vous saura se montrer à la hauteur de la situation et que la conduite des chefs ouvriers dans la Province de Québec sera un exemple pour tout le pays.

ANTONIO BARRETTE,
Ministre du Travail.

bon effet sur les délégués par sa manière franche de leur parler. Il dit entre autres:

"C'est la première fois depuis que j'ai été assermenté à mon nouveau poste que j'ai le plaisir de rencontrer les officiers de la Fédération provinciale du Travail, c'est aussi la première fois que je rencontre un groupe de délégués d'une association. Malgré la tâche lourde que soit celle de ministre du Travail dans un nouveau gouvernement je me suis fait un grand devoir de vous rencontrer, de venir vous saluer.

"Ces assises, j'en suis certain, sont très importantes. Durant ces journées de travail et d'étude vous étudiez des recommandations, vous passez des résolutions qui nous seront plus tard soumises à Québec. Vous le savez, je représente dans le gouvernement provincial les ouvriers. Je les représente réellement parce que pendant vingt-deux ans j'ai gagné ma vie par un travail manuel. Je suis chez vous chez moi. Je rencontre ici des compagnons de travail, des amis, des confrères.

"Je représente chez vous le gouvernement de Québec. Vous concevez qu'à peine arrivé au provincial, je ne peux pas vous dire quel en sera le programme ou la politique; mais je vous assure que nous étudierons toutes les législations sans jamais oublier qu'il y a un problème ouvrier et qu'il y a une question ouvrière et une question sociale intimement liées. Je serai auprès du gouvernement plus que votre intermédiaire, je serai votre représentant. Je dois cependant compter sur votre coopération, vous savez que vous pouvez compter sur la mienne. Nous voulons vivre dans une démocratie économique; mais en plus des questions de salaires nous nous ne devons jamais oublier qu'il y a des questions sociales, et nous ne devons jamais l'oublier. Les ouvriers représentent la classe la plus nombreuse de notre population. Pour cette raison on a voulu donner au ministre du Travail un seul département, le Travail.

"Chaque fois que des questions de salaires sont discutées les représentants des unions ne doivent jamais oublier les familles des ouvriers. Nous aurons après la guerre un grand problème qui va se poser car d'ici quelque temps nous aurons des évolutions. Nous sommes comme à la croisée des chemins. Pour que tout se passe dans la plus parfaite harmonie il faut nous faire confiance maintenant. Je vous fais confiance et je demande aux ouvriers de me faire confiance. Nous devons dès maintenant préparer notre économie de paix pour être prêts lorsque nous passerons de l'économie de guerre à l'économie de paix.

"Il faut que le chômage disparaisse, il faut que tout soit maintenu, il faut que le standard de vie soit maintenu. La tâche sera énorme. Nous devons transformer certaines législations. Cette législation se transformera au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir.

"Je serai toujours très heureux de vous recevoir ou de vous rencontrer, écouter vos opinions et vous donner les miennes. Je crois que vous ferez de grandes et belles choses. Vous avez dans le passé fait beaucoup de choses, il reste encore beaucoup à faire."

Le maire de Shawinigan, M. Bilo-deau, souhaite la bienvenue aux délégués, nous tenons toutefois à répéter quelques-unes de ses paroles: "Je souhaite que vos délibérations aient beaucoup de succès pour continuer à relever, à aider et à participer à ce que le sort de l'ouvrier s'améliore, soit juste et raisonnable; je veux que les citoyens du Québec aient le même salaire pour les mêmes efforts que partout ailleurs; l'ouvrier a droit de gagner assez pour vivre et connaître un peu d'aisance, je crois que c'est un des buts de votre Fédération." Cela prouve que nous faisons du chemin, il ne s'agit pas de perdre notre bonne réputation par des actes d'irréfléchis.

Les élections pour les officiers de la Fédération donnent le résultat suivant: J.-Elphège Beaudoin, président réélu par acclamation; le

confrère Arthur Martel fut également mis en nomination, mais déclina l'honneur; vice-présidents généraux, Jos. Matte, J.-B. Arsenault et Chs.-E. Chalifour; Gus Franco fut élu secrétaire-trésorier. Les délégués Gus Franco et Jos Matte furent élus les représentants de la Fédération au Congrès des Métiers et du Travail.

Une trentaine de résolutions furent soumises à la Conférence elles traitaient de sujets divers déjà soumis et discutés antérieurement, plusieurs envisageaient la situation d'après-guerre avec ses problèmes de reconstruction et de réhabilitation.

Le rapport de l'exécutif faisait mention des activités législatives et des demandes soumises au gouvernement lors de la présentation du mémoire au gouvernement Godbout en novembre 1943.

Ce mémoire différait quelque peu de ses aînés, car il s'occupait surtout de ce que la fin de la guerre nous apporterait, serait-ce le retour aux conditions d'antan avec son cortège de chômage, misère et privations ou l'aurore d'une ère nouvelle avec comme base la charte de l'Atlantique? Le Congrès des unions ouvrières britanniques a récemment interprété comme suit les buts de la Charte de l'Atlantique — sous le titre des "Quatre décentes".

Premièrement, ils signifient une position décente, c'est-à-dire: un emploi régulier à un taux de salaire d'union appuyé par une législation de salaire minimum assurant un salaire adéquat même dans les industries les plus mal organisées. Deuxièmement, un foyer décent, pourvu d'un équipement convenable permettant à une femme d'élever une famille sans être réduite à la corvée journalière. Troisièmement, un régime de sécurité sociale procurant à toute personne dépourvue des moyens de gagner sa vie pour des causes hors de sa volonté un revenu lui permettant de vivre. Quatrièmement, une instruction décente — une instruction de première classe pour tout enfant capable d'en profiter, et les mêmes facilités d'instruction pour tous."

Non seulement le travailleur de notre province souscrit à cette interprétation mais sa pensée va au delà. Il a foi que la Charte de l'Atlantique, si elle est appliquée sans favoritisme et avec justice en dépit de toute opposition réactionnaire, ne lui dictera pas son avenir, mais lui permettra de diriger lui-même sa barque à bon port. Il ne voit qu'un obstacle sérieux — le manque de fidélité aux promesses qui dans le passé a accumulé tant de ruines. C'est pourquoi il se tourne vers le Gouvernement comme le meilleur garant de la mise en application des Quatre Libertés. La Charte doit être appliquée dans le même esprit qu'elle a été formulée. Elle est née dans l'adversité et elle doit, pour l'avenir, être une arme contre l'adversité.

Ce Mémoire regrettait que le Code fédéral du travail n'avait pas encore été sanctionné. Il était rumeur cependant qu'elle prévoyait une loi de marchandages collectifs et d'arbitrage obligatoire mais elle ne couvrirait que les industries de guerre.

On affirmait que la Fédération s'opposerait de toutes ses forces à toute législation qui obligerait les unions ouvrières à se faire incorporer. Elle préconisait toutefois une loi de négociations collectives obligatoire qui donnerait une base solide pour une paix durable et assurée dans toutes les industries du Québec.

La loi des accidents revenait sur le tapis avec les mêmes demandes antérieurement faites, on insistait cependant qu'un accidenté devrait recevoir sa pleine compensation jusqu'au moment où il est en état de reprendre son ancienne occupation, on appréciait le fait qu'on avait ajouté plusieurs maladies professionnelles à celles tombant sous l'application de cette loi et espérait qu'on ne s'arrêterait pas en aussi bon chemin et que toutes seraient comprises avant longtemps.

Parmi les sujets traités dans ce

Mémoire, il est bon de mentionner les suivants: Loi des conventions collectives, modifications demandées; loi du salaire minimum, on proteste contre l'interprétation donnée par la Commission que cette loi ne permettait pas d'exiger plus que 50 pour cent des taux de salaire établis par les Ordonnances pour du surtemps, cette interprétation ne représentait pas l'opinion unanime des membres de la Commission mais ce fut celle donnée par les aviseurs légaux du Ministère. Une commission d'assurance-santé fut nommée, cela répondait à une des demandes de la Fédération; on demandait à ce qu'une enquête soit faite sur les redevances exigées dans certaines écoles supérieures ou "high schools"; la Fédération est toujours favorable aux allocations familiales payées par les gouvernements comme partie intégrante de notre sécurité sociale. Les garderies diurnes et fermes enfantines sous la surveillance directe d'un organisme gouvernemental est une bonne chose disait ce Mémoire; les industries du textile, de l'aluminium et du papier furent l'objet d'une critique sévère, des abus ou des tentatives d'abus ont été signalés dans ces industries, on demande que le Ministère du Travail y voit.

Tout semble indiquer qu'une loi de négociations collectives semble assurée pour le Québec, les plans seraient prêts à fonctionner pour la période d'après-guerre.

#

Ce que nous avons fait en 1945 et depuis

En janvier 1945, l'Exécutif de la Fédération soumettait son Mémoire annuel à l'hon. M. Duplessis et aux membres de son Cabinet. Ce mémoire fut présenté par le président Beaudoin, assisté des membres de l'Exécutif et du secrétaire-associé Marcel Franco; une cinquantaine de représentants d'associations affiliées à la Fédération accompagnaient l'Exécutif.

Ce mémoire disait entre autres: "Le mémoire législatif que nous vous présentons, en leur nom, est le résultat de délibérations sérieuses et de résolutions adoptées au cours de la septième conférence annuelle de notre Fédération provinciale, tenue à Shawinigan Falls, en septembre dernier, aussi bien qu'à la soixantième conférence annuelle du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, tenue à Toronto, en octobre dernier.

Ces résolutions couvrent un champ d'action assez vaste, elles sont le fruit d'une étude suivie des problèmes sociaux et économiques, non seulement ceux d'aujourd'hui mais encore de ceux que nous aurons à affronter demain; elles témoignent du souci du Travail Organisé dans la préparation et l'adoption d'un gramme de mesures de reconstruction et de reconversion pour la période d'après-guerre qui intéressent tout particulièrement la classe ouvrière. Il faudra être prêts à développer un ordre nouveau qui, sans trop bouleverser le système économique compétitif actuel en corrigera les abus, donnera à tous une plus large somme de mieux-être et une plus juste répartition des biens de ce monde afin que les uns n'aient pas trop et les autres pas assez.

"Nous nous rendons pleinement compte que ce sera une tâche énorme que votre gouvernement — et les autres — auront à assumer; vous pouvez être assuré que la coopération la plus entière du Travail Organisé vous est acquise dans toute mesure législative que vous adopterez en vue d'améliorer le sort de la classe ouvrière et faire régner l'unité et l'harmonie entre les différentes classes de la société et les diverses mentalités qui composent notre province."

Notre juste part de représentation

"Nous désirons exprimer notre vive satisfaction du fait qu'un membre du Travail Organisé ait été appelé à remplir les très importantes — autant qu'ardues — fonctions de ministre du Travail. Nous sommes persuadés que l'hon. M. Antonio Barrette, avec sa connaissance appro-

Leduc Automobiles Limitée

Distributeurs

CHEVROLET & OLDSMOBILE

VENTES PIECES SERVICE

Débossage — Peinture — Rembourrage

Prix modérés

Téléphone BELair 2841 ☆

3421, Avenue du Parc

près Sherbrooke

FLORIAN LEDUC, président

MONTREAL

Compliments of

NORDIC HOSIERY LIMITED

Mill at: GRANBY, QUEBEC

Head Office: ST. HENRY, MONTREAL

Compliments of

KRAFT CHEESE LIMITED

40 BATES RD.

MONTREAL



Also Manufacturers of

"J. & T. Bell"

"Macfarlane"

"Aid-A-Walker"

"Puss In Boots"

"Chat Botté"

5805 DENORMANVILLE

DOLLARD 3537

MONTREAL

fondie des problèmes particuliers à la classe ouvrière, sera d'un bon appoint au gouvernement.

"Lors de notre conférence de septembre dernier, M. Barrette nous disait: "Je serai votre représentant près du gouvernement"; nous en sommes des plus heureux; en retour, nous espérons que ses collègues au gouvernement le seconderont dans ses efforts pour améliorer le sort de la classe ouvrière du Québec: lui donner une législation sociale, des conditions de travail et des taux de salaire non seulement égalisant ceux généralement en vigueur dans d'autres provinces mais même de beaucoup mieux.

"Nous réitérons la demande de toujours du Travail Organisé d'avoir sa juste part de représentation dans toutes les commissions et organismes gouvernementaux où les intérêts de la classe ouvrière sont en jeu."

Les problèmes d'après-guerre formaient le fond des revendications contenues dans ce Mémoire législatif, citons entre autres: Modifications à la loi de réparation des accidents du travail, à part des demandes faites antérieurement, il y en avait une d'actualité qui priait le gouvernement de coopérer pour obtenir que le taux de la compensation soit uniforme dans toutes les provinces, soit de 100% du salaire; à ce sujet le président Beaudoin déclara que la Fédération appuyait fortement les recommandations faites par le Conseil Supérieur du Travail.

On demandait des modifications importantes à la loi des pensions de vieillesse; on réclamait la gratuité de l'enseignement et des livres de classe; la loi des conventions collectives de travail et la carte de qualification devaient être modifiées dans le sens réclamé par la Fédération. Le mémoire passait en revue la loi des relations ouvrières, après explications données, le premier ministre admet que demander une majorité de 60 pour cent était injusti-

fiable, il assura la délégation que cela disparaîtrait de la loi.

La crise du logement et la construction de logements ouvriers furent soumises une fois de plus, demande est faite d'y remédier; le gouvernement est prié de considérer l'établissement d'un crédit urbain, calqué sur celui du crédit agricole; l'abolition du travail à domicile est réclamée de nouveau et tout un programme de mesures d'intérêt général est soumis. Il fut incidemment question de l'affaire Cutler-Jodoin, le premier ministre dit qu'il ferait pression pour obtenir ce que la Fédération demandait aux autorités fédérales.

La conférence de Québec ajournée

La conférence de 1945 devait se tenir à Québec, elle ne le fut pas, les raisons sont données dans le rapport du Conseil exécutif qui fut soumis à la Conférence spéciale qui eut lieu à Montréal en octobre 1945.

Cette conférence spéciale réunissait 71 délégués représentant 40 organisations affiliées, il est à noter qu'il avait été décidé que vu les restrictions sur les voyages — qui étaient encore en vigueur au moment de l'appel à cette convention, — aucune organisation ne pourrait être représentée par plus de deux délégués; il en vint de toutes les parties de la province, la plupart des délégués étaient des officiers de leur union respective, cette conférence revêtait donc un caractère des plus représentatifs; une trentaine de résolutions furent soumises aux délégués, celles-ci étaient pour la plupart une réitération des demandes faites antérieurement. Tout le travail fut abattu en une seule journée; chacun des membres de l'Exécutif mit l'épaule à la roue pour y arriver. Le vice-président Matte agissait comme comité de lettres de créance, le vice-président Chalifour lut le rapport de

l'Exécutif en français, le délégué Claude Jodoin le lut en anglais, enfin le secrétaire Gus. Francq donna lecture des résolutions ainsi que des conclusions de l'Exécutif sur chacune d'elles.

Il fit un résumé des activités du Conseil depuis la tenue de la conférence de Shawinigan Falls. Les délégués exprimèrent leur satisfaction du travail accompli par l'Exécutif tant sur le terrain trade-unioniste que législatif.

Le mémoire législatif présenté en décembre 1945

En décembre 1945, l'Exécutif soumit son mémoire législatif au Cabinet provincial, brisant en quelque sorte une coutume établie de le présenter au cours de la session; il fut jugé préférable de le soumettre avant afin de permettre au gouvernement et au Ministre du Travail en particulier de faire la préparation de la nouvelle législation demandée, de modifier celle déjà inscrite dans les Statuts avant la session parlementaire.

Les mesures d'après-guerre furent

une des mesures importantes soumises, également celle traitant du Code du Travail et de la Conférence fédérale-provinciale; les accidents du travail et les maladies professionnelles revinrent de nouveau sur le tapis, ainsi que la loi des relations ouvrières, celle de la convention collective de travail et le certificat de qualification, les vacances avec paie pour tous les salariés, la crise du logement et la construction de maisons pré-manufacturées, la scolarité obligatoire et tout un programme de mesures d'intérêt général.

Cette délégation était conduite par le président Beaudoin, assisté des membres de l'Exécutif et d'un bon nombre de représentants d'unions internationales et locales, la délégation fut bien accueillie et un échange de vues intéressant eut lieu entre le Premier Ministre Duplessis, le ministre du Travail Barrette et plusieurs membres de la délégation.

Au cours de la session, cinq lois sociales furent amendées par suite du travail de la Fédération; ce sont: la loi des syndicats professionnels, la loi des relations ouvrières, la loi de la convention collective, la loi du

salaire minimum et celle des mécaniciens en tuyauterie; les amendements apportés ont été publiés in extenso dans *Le Monde Ouvrier*.

La conférence de Québec, 1946

Et cela nous mène à la neuvième convention annuelle de la Fédération provinciale du Travail, qui a lieu à Québec à la fin de cette semaine.

Cet historique est fini à date, j'ai essayé de donner un sommaire de ce que la Fédération avait accompli depuis sa fondation, tout cela est de nature à prouver aux délégués et aux organisations affiliées qu'ils représentent que cette Fédération a sa raison d'être et que c'est par l'effort commun que nous atteindrons le but que ses promoteurs se sont proposé et que nous pourrions encore accomplir plus à l'avenir. Nous avons réitéré bien des demandes, nous en avons obtenu plusieurs, continuons nos efforts et le succès sera notre meilleure récompense.

Gus. FRANCO, Secrétaire.



Le 6 mai 1946.

AUX TRAVAILLEURS CANADIENS

Grâce au contrôle des prix, le Canada a pu maintenir au pays, durant la dernière guerre et jusqu'ici, un niveau général de prix qui a permis aux salariés de se procurer marchandises et services à des prix raisonnables. Quel contraste frappant si on examine la situation dans nombre d'autres pays où, faute d'un contrôle des prix, le pouvoir d'achat des salaires est bien moindre qu'avant la guerre, occasionnant ainsi une baisse proportionnelle du niveau de vie.

Au cours de la première guerre mondiale, nous n'avions pas le même degré de contrôle des prix, et nombreux sont ceux qui se rappelleront comment, durant l'autre guerre et pendant l'après-guerre — surtout au cours de l'après-guerre — il nous fallait payer très cher pour toute marchandise. C'est toute une révélation que de comparer les prix d'alors et ceux d'aujourd'hui pour les quelques denrées suivantes:

	mars 1919 (Cents)	1920 (Cents)	mars 1946 (Cents)
Beurre, la livre	58.0	74.8 (janv.)	44.7
Oeufs, la douzaine	54.6	88.8 (déc.)	43.8
Sucre, la livre	11.9	25.0 (août)	8.6
Pain, la livre	7.9	9.7 (sept.)	6.7
Lait, la pinte	13.7	15.6	10.5

Il ne faut pas oublier, cependant, que les prix ne peuvent être maintenus sous contrôle si les salaires ne sont pas, en même temps, stabilisés de façon efficace. C'est que les salaires constituent une bien large part du coût de fabrication des marchandises et des services que nous devons utiliser. Les salaires ne valent qu'en proportion de leur pouvoir d'achat. Autrement dit, la valeur réelle des salaires dépend de la quantité d'articles et de services qu'ils achètent. Evidemment, des salaires plus élevés n'ont aucune signification s'ils sont absorbés par des prix plus élevés. Si l'employeur ne peut augmenter les salaires à même ses profits, ces augmentations hausseront inévitablement le coût des marchandises et des services.

C'est pour cette raison que durant la guerre qui vient de finir, le Gouvernement fédéral a adopté ce qu'il a jugé une politique juste et raisonnable de contrôle des salaires. Sous cette politique, les salaires ont été fixés, mais non pas "gelés". Les Conseils du travail en temps de guerre ont décrété des milliers d'augmentations de salaires, si bien que malgré l'adoption d'une politique générale de stabilisation des salaires, ceux qui se paient aujourd'hui dans les principaux groupes professionnels et industriels sont les plus élevés dans l'histoire du Canada.

Sous notre politique de législation sur les salaires, un Conseil du travail en temps de guerre peut ordonner à tout employeur d'augmenter les salaires, si l'on peut démontrer qu'il accorde moins que le salaire courant pour travail analogue dans sa propre région ou dans une région comparable. Un Conseil peut aussi permettre à un employeur d'augmenter les salaires pour toute autre raison équitable, pourvu qu'il puisse continuer à vendre ses produits ou ses services sans majoration de prix.

Si les travailleurs se croient en droit de demander une augmentation de salaire, on doit prendre des mesures pour soumettre la question au Conseil du travail en temps de guerre approprié, dans lequel le travail organisé est équitablement représenté. Toute requête de cette nature est certaine d'être jugée à fond. Les grèves à l'appui de telles requêtes sont défendues, mais c'est là une mesure nécessaire pour assurer le maintien de la politique des prix et des salaires du gouvernement. En définitive, cette politique a porté des fruits et continuera à profiter au travailleur canadien en protégeant son niveau de vie et en évitant une hausse inflationnaire des prix, qui neutraliserait les avantages obtenus de la hausse du salaire réel au cours des années de guerre et depuis.

Ammy G. Milne
MINISTRE DU TRAVAIL.

CONVENTION GREETINGS

Associated Textiles of Canada Limited

Head Office: University Tower Building
MONTREAL

Mills - Louiseville, Que.

Meilleurs voeux
pour le succès de la
conférence

Honorable Ernest Bertrand
Ministre des Postes

The Only Remedy for Hunger is

FOOD!



The most efficient way in which we can send increased bulk shipments of WHEAT, MEAT, CHEESE and EGGS to needy countries is through the Canadian government food Boards. These increased bulk shipments can only be made providing we reduce our own consumption. Here are five important ways by which we can make greater quantities of food available for export:

- (1) BUY AND USE LESS BREAD, FLOUR AND OTHER WHEAT PRODUCTS, MEAT, CHEESE AND EGGS. SUBSTITUTE VEGETABLES, FRUIT AND FISH WHERE POSSIBLE.
- (2) KEEP YOUR HOME STOCKS LOW — BUY ONLY ENOUGH FOR IMMEDIATE REQUIREMENTS.
- (3) AVOID ALL WASTE.
- (4) GROW A VICTORY GARDEN AGAIN THIS YEAR. PLANT MORE THIS TIME IF YOU CAN.
- (5) DONATE ANY MEAT COUPONS YOU CAN SPARE. ENQUIRE AT YOUR LOCAL RATION BOARD.

Share with the hungry!
 Food Information Committee
 of
 THE GOVERNMENT OF CANADA

MORE LONG DISTANCE CALLS THAN IN WARTIME!

JUST two years ago we were serving 975,000 telephones. There are now 120,000 more telephones and as a result Long Distance calling has steadily increased even though the war is over. Actually the volume of calling is now about 100% higher than when the war began.

That's why it is so helpful when you observe the proper sequence, as shown below, in making Long Distance calls.

We are building new lines and new switchboards but it will take some time to get them into use. In the meantime we'll appreciate your help and understanding, especially if your call is delayed.



WHEN YOU PLACE a Long Distance Call FIRST, give the operator the name of the distant city...

THEN, the telephone number of your party...

THEN, when the operator asks it, your own telephone number.

If you don't know the distant telephone number, please make a note of it for future use when you hear the operator repeat it.



Mail Order Firm Is Fined in Child Labor Violation

Washington, D. C. — A fine of \$25,000 — largest ever imposed for violation of the child labor provisions of the Fair Labor Standards Act — was levied against Spiegel, Inc., Chicago mail order firm, Katherine F. Lenroot, head of the Labor Department's Children's Bureau, announced.

Jobs in Building Field Rise 200,000 in April

Washington, D. C. — Employment in the construction field rose 200,000 in April to a total of 1,712,000, the Bureau of Labor Statistics, Labor Department, reported. Nearly half of the increase represented additional workers on home building.

Expenditures for construction, including minor building repairs, amounted to \$853,000,000 in April, 16 per cent above the previous month. Home construction alone increased \$54,000,000 during the month, reaching a total of \$260,000,000.

Little Need for Legal Advice Under Car Insurance Measure

It is unnecessary to spend money by obtaining legal counsel when applying for payments under the Automobile Accident Insurance Act, Saskatchewan people were advised recently by M. F. Allore, manager of the Government Insurance Office.

Since ordinary negligence is not a factor in making payments and since the act sets out very precisely the benefits to be paid for each type of injury, there is not the same need for rushing for legal assistance as in the case of private insurance. In the majority of cases legal costs merely work a hardship, he said.

Mr. Allore said 48 claims for a total amount of about \$9,000 had been made up to April 21. Making the claims, which have come in from all over the province, were 18 pedestrians, 11 passengers in vehicles, 11 drivers of vehicles, two motor cyclists, five cyclists and one occupant of a horse-drawn buggy.

It Used To Be Like That

They are telling a story out Montana way that possibly explains why teachers are turning more and more to unionism. It seems a teacher who filled his post well for twenty years was passed up by the superintendent when promotion time came. Thoroughly disgusted, the teacher collared the superintendent one day.

"Look, Sir," he said, "I think passing up my twenty years' experience was quite unfair."

"Not at all, not at all," replied the superintendent. "You don't have twenty years' experience; all you have is one year's experience repeated twenty times."

Thousands of Bosses Violate Labor Laws!

Thousands of employers have been violating federal labor laws, the Wage and Hour and Public Contracts Division of the United States Labor Department revealed.

Studies by government inspectors reveal that of 44,300 establishments visited, 32,800 or 74 per cent, were found violating the law. It was discovered also that 50 per cent were violating the minimum wage and overtime provisions.

The report showed that one out of every four cases of violations concerned an employer failing to pay his workers the required 40-cent per hour required under the Fair Labor Standards Act. Employers guilty of such practices, officials said, can be fined up to \$10,000, or in the case of a second violation, can be jailed for six months in addition to the fine. In addition, the worker is entitled to sue for double the back pay due him.

THE FOUNDATION COMPANY OF CANADA LIMITED



Marine and General Contractors



HALIFAX · MONTREAL · TORONTO

THRIFT-STOP & SHOP

STORES LIMITED INC. REGISTERS

Finest Quality
 GROCERIES -- MEAT -- FISH
 POULTRY -- FRESH FRUITS
 AND VEGETABLES

Stores Located In

MONTREAL
 and
 OTTAWA

D'J'EVER?



D'J'EVER HIT THE CEILING WHEN A CUSTOMER CALLS TO TELL YOU THAT THE QUOTATION YOU MAILED HASN'T ARRIVED



AND YOU DECIDE IT'S ABOUT TIME THOSE POST OFFICE GUYS WERE BAWLED OUT FOR INEFFICIENCY



BUT WHEN YOU GET BACK TO THE OFFICE THE POSTMAN HANDS YOU THE LONG-LOST LETTER MARKED, "INSUFFICIENTLY ADDRESSED—CAN'T LOCATE"



D'J'EVER DECIDE RIGHT THERE AND THEN TO HELP THE POSTAL AUTHORITIES BY BEING MORE CAREFUL ABOUT ADDRESSING YOUR MAIL IN THE FUTURE?

6-7 W

DAWES **BLACK HORSE** BREWERY

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié mensuellement par la Fédération provinciale du Travail du Québec, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.
 Exécutif: J. Elphège Beaudoin, président; Jos. Matte, J.-B. Arseneault et Chs.-E. Chalifour, vice-présidents; Gustave Franca, secrétaire-trésorier et rédacteur; Marcel Franca, administrateur; Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à 11, rue Saint-Paul Ouest
 Téléphone: LAncaster 7808

Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal 1

Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor monthly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.
 Executive: J. Elphège Beaudoin, president; Jos. Matte, J. B. Arseneault, and Chas. E. Chalifour, vice-presidents; Gustave Franca, secretary-treasurer and editor; Marcel Franca, manager; Henri Richard, associate editor.

Address all communications to 11 St. Paul Street West
 Telephone: LAncaster 7808

Printed by Mercantile Printing, Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal 1
 Autorisé comme envoi de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

What Is Your Price?

By RUTH TAYLOR

What is your price?
 Ask that of any man, and the chances are you'll get an indignant answer "I don't wear a price tag. I'm not for sale."
 But — unfortunately too many people have a price of some sort. They wouldn't take a money bribe — fewer people do than is realized. However, they do ask favors — and return them. They don't speak out when they should, for fear of offending someone of importance to them. They don't want to "hurt people's feelings," by telling a bold and unpleasant truth. They are willing to compromise with issues in order to gain a point. They are warped by prejudices and swayed by their likes and dislikes.

The man WITHOUT a price, the incorruptible man, is a man ABOVE price. He has an anchor in his principles. He is not moved by fear or favor. He stands on truth as he sees it, and he is strong in the hour of crisis. He is dependable in both small and large things. His word is good because it is never given carelessly.

The incorruptible man is not afraid. He will speak out against evil wherever it exists. But he will not condemn his fellow men without due cause — and then never misjudge a group by the action or opinions of one man. He holds no un-reasoning prejudices. He treats his fellow men as individuals and respects their beliefs as he demands respect for his own. The only aristocracy he recognizes is the aristocracy of character, of good thoughts, of good manners. He neither looks down at nor up to his neighbor. He is tolerant of everything except intolerance.

Given a nation of incorruptible men and the world could be a world at peace. The world will always follow the strong man, and the incorruptible man has an inner strength that is never more apparent than in the hour of adversity. He is like the city founded upon a rock. The incorruptible man is the honor, and the base, of a good community or a great nation.
 What is YOUR price?

Money and How It Works

By JERRY VOORHIS

For the Workers Educational Bureau of America

V. How a Scientific Money System Would Work

All history proves that in a free economy the supply of money must increase at least as fast as production of goods and services increases or we get a collapse of the market, depression, and unemployment. Therefore, as long as private banks continue to exercise the privilege of creating the money of this great nation it will be equally true that the amount of our debt must increase at least as rapidly as production increases or business will fail, farms will be foreclosed, and millions will lose their jobs.

But we cannot go on increasing our debt indefinitely. The interest burden is already so heavy that it will take great national effort to meet it. And should we suffer an economic depression the debt we now have simply could not be carried, let alone reduced.

Furthermore, what the people of America want is not only security but also liberty. They want economic liberty. They don't want to have the Government making all the decisions and telling everyone what he must or must not do.

The only way we can have both freedom and security is to end the twin dangers of inflation and deflation, and thus remove the major cause of depressions and unemployment. This is why a scientific money system is so important.

How would such a system work? It would base our money on the

need for money, not on debt. And the need for money is directly dependent on the amount of goods we are capable of producing. Therefore, what we need is a carefully written law creating an agency of Congress a United States Monetary Authority which would have one job and only one. That job would be to control the money supply of the United States and to keep it always in balance without power to produce. The Monetary Authority would have to watch the levels of prices very carefully and the indexes of our productive capacity. It would have the power to create the money of the United States. But only in accordance with certain very definite principles. It must not permit the general level of prices to go up or down more than a certain number of points. And it must, above all, never permit an increase in power

Meany Sees Intolerance Threat to Labor's Aims

Intolerance, and particularly anti-Semitism, was sharply condemned in a recent statement by George Meany, secretary-treasurer of the American Federation of Labor.

Warning that workers cannot have or hold freedom to help themselves in a land where racial or religious discrimination is allowed to flourish, he said:

"The workers of America must fight anti-Semitism at every turn of the road, not only because it leads to subjugation and slavery for those who toil, but more basically because it is wrong and a contradiction of every civilized philosophy for human good which recognizes the existence of a Divine ruler. Anti-Semitism is not only anti-labor, anti-democratic and anti-social — it is anti-Christian and anti-God."

THE Windsor
ON DOMINION SQUARE

MONTREAL

Courtoisie

de

l'Honorable sénateur
ELIE BEAUREGARD

MARquette 9331

ALEX. JULIEN, prop.

HOTEL PLAZA ENR'C

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50¢ ET PLUS

Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier

MONTREAL

Produits de Qualité

Lait Crème Beurre Lacto-Co



4141 St-André

FR. 3121

Rés.: 6631 rue Saint-Denis
 CA. 3920

PAUL GAUTHIER
 Notaire & Commissaire

84 ouest, rue Notre-Dame

MONTREAL

Tél. MA. 8424

"For those who wear the best"

TOOKE BROS. LIMITED

Makers of

FINE SHIRTS • COLLARS • NECKWEAR
 UNDERTOGS • PYJAMAS

MONTREAL

to produce wealth to be wasted because of an insufficiency of purchasing power among the people to buy the goods that would be produced if this capacity to produce were used.

Each year the Monetary Authority would create to the credit of the U. S. Treasury enough, and no more than enough, new *national credit* or money to match the increase in capacity to produce. The new money created must bear the same ratio to the money previously in circulation as the increase in productive capacity does to previous productive capacity. The new money would be credited to the Treasury and would enter circulation as the Government paid its bills. It would be revenue without the necessity of either levying taxes or borrowing. Thus the market for goods in general could never again fail in America. We should not, of course, know whether or not a certain company would be able to sell all it wanted to produce of a certain specific thing. But we should know that the demand for goods generally would be kept always in reasonable balance with the supply.

This is the master key to a world of both freedom and security. Whenever the general over-all supply of goods threatens to exceed the purchasing power of the people, the right measure is always to increase the people's purchasing power (or demand) and the wrong one is to reduce the supply.

Free the nation and its people from this bondage of debt, cut the knot that ties our supply of money to the national debt, and for the first time our country will be free from inflation and deflation and in a position to insure continuously expanding production, employment, and national well-being. In the final article the first concrete step toward that goal will be outlined.

Survey Reveals Women Share in All Union Gains

Washington, D. C. — The great progress made by labor unions in seeing that women share fully in favorable working conditions accorded men was outlined in a report by the Women's Bureau of the Labor Department after a detailed survey.

The report showed that women form 80 per cent of the membership of the International Ladies' Garment Workers' Union (AFL), 46 per cent of the Bakery and Confectionery Workers (AFL) and 50 per cent of the United Textile Workers (AFL). Benefits women have received through unions include a voice in collective bargaining, better jobs with equal opportunity for promotion, higher wages, shorter hours, paid vacations, seniority rights, improved working conditions and community services, such as child care centers.

DRY DOCK TAVERN

4939 NOTRE DAME EAST



4939 NOTRE-DAME EST

CLairval 6707

Tél. LANcaster 3858

Salon de Fleurs St-Denis

1590, rue SAINT-DENIS
(Edifice du Théâtre Saint-Denis)

Spécialités:

Bouquets de Noces, Tributs floraux

Escompte de 10% aux membres
des unions ouvrières.

Mme ROVIRA — Rés.: MA. 8488

Rail Telegraphers Elect G. E. Leighty

Columbus, Ohio. — George E. Leighty of the Milwaukee Road, first vice-president of the Order of Railroad Telegraphers (AFL), was elevated to the presidency following refusal of President V. O. Gardner to run for re-election. Gardner, who had piloted the organization since 1939, said he preferred to step down so that younger hands could "handle the reins."

The new president, elected at what was regarded by veteran members of the order as one of the most harmonious they had seen, is a native of Phillips, Wis., and began his rail career at the age of 15 as an agent-operator on the Milwaukee Road at La Plant, S. D., in 1912.

Woll Urges AFL Unions To Help Relieve Famine

A plea urging AFL members to make use of the Cooperative for American Remittances to Europe, otherwise known as CARE, was issued by Matthew Woll, vice-president of the AFL, and is being sent to locals throughout the country.

CARE is a non-profit venture through which individuals and organizations may order "standard food packages" for delivery to designated relatives or friends in certain European countries. It was formed to relieve famine abroad. The food packages weigh approximately 30 pounds and provide an average of more than 40,000 calories.

Costs Rise 50-60% Since War Outbreak

The majority of items which figure in the family budget have increased in cost more than 50 per cent since the day the war started in Europe the United States Bureau of Labor Statistics reported.

Labor economists, however, considered the BLS figures much too conservative, as there is overwhelming evidence, they said, that living costs have risen more than 60 per cent.

"Food, clothing and house furnishings costs, which represent 57 per cent of the budget for wage earners and moderate income workers in large cities, are now a little over 50 per cent higher than in August, 1939," the bureau reported.

Advice to Employers in the United Kingdom

The United Kingdom Ministry of Labor and National Service has recently set up a personnel management section within its Factory Department. The section will furnish advice to employers with respect to the organization, development and improvement of personnel departments in factories and other establishments, and will also be available to advise other branches of the Ministry on various aspects of personnel management.

America does not have to spend human lives in war to attain economic freedom. It can be won by spending Union-earned money for Union Label goods!

Man in a Million!

WHEN SOMETHING goes wrong with your faucet or furnace, who is the most important man in the world? The plumber! Look about you . . . at homes, factories, offices, hospitals, public buildings . . . Then think how much our comfort, convenience, health—our very livelihood—depend on his skilled work.

Looking to the future, and the greater and better Canada being planned, the plumber's craft takes on even greater importance . . .

"YOU HAVE THE RIGHT IDEA, SON"

"You'll be doing a worthwhile job as a skilled workman. That's what this country needs—more youngsters like you who will go on after school days to learn a trade. It's the way to get ahead. It means a better chance of good pay, security and good living. It means more useful citizens. More power to you, son!"



MOLSON'S
BREWERY LIMITED